

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 19

Artikel: Grand Théâtre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

puissent pas prendre sur la terre tout ce qui est à leur convenance ? et ôter aux infâmes aristocrates ce qu'ils ont volé au peuple souverain ; je dis volé, car tout ce que je n'ai pas, c'est autant qu'on me vole.

Le père PONTRULAZ.

La ma fion réson.

GUILLAUME LAFFE.

Set pardai bin véré ; prézé bin orminté stu compagnon citoyen.

SALOMÉ *apporte du vin.*

Bonjour, Messieurs les citoyens.

VERAIN *(avec dignité).*

Citoyen Jean-Pierre, voilà du vin qui ne vaut rien.

JEAN-PIERRE.

Ce n'est pas moi qui l'ai fait ; je vous le donne tel qu'on me le donne à moi-même ; c'est du pur vin de la Chappotannaz.

VERAIN.

Je connais bien le vin de la Chappotannaz, et *s'tu-ci* n'en est pas ; ce n'est que du vin de *briesson*, ou du *fichu vin de Bourgogne*.

SAMUEL.

Allons, citoyens, je vous invite à boire à la santé de la citoyenne Salomé. (*Tous choquent les verres et boivent.*)

VERAIN *(après avoir bu).*

Citoyens. Cette santé est honnête ; j'aime bien la citoyenne Salomé ; mais nous devons aimer premièrement le peuple souverain et la république. Je vous invite à boire tous à cette santé.

PIERRE CUETA.

Diabo lo pa, que lai baivo. Cé tzarlatan crotû, c'é tzancro dé tzeré, qu'étai venu à la revoluchon no prométré que no ne payerin plié rin, et voi que portan que l'on rebueta lé cinsé ; comin faute fairé ora por paï lo trai por millé dé stau zan passa ?

JEAN BRACHE.

Lé asse bin venu per tzi no por cin ziqué ; m'a imbéta, é pui voaqué comin cih vā avoué lé païsan ; on l'au promé adé mé dé buro que dé pan.

VERAIN *(avec un ton de président).*

Vous êtes tous des gens de la campagne, des paysans, vous gagnez votre pauvre vie en vous morfondant de peine ; vos champs sont engras-sés de votre sueur.

DANIEL FANTIN *(l'interrompant).*

Ma fai, por mé ne scho pas prau por cin ; bueto a dé dozé tzé dé femé per pousa ; cin vau ancoi mi qué dé tan cha.

CROTILLON *(furieux).*

Tais-toi.

VERAIN *(reprenant son discours plus emphati- quement).*

Engras-sés de votre sueur !... Vous avez des enfants qu'il faut nourrir, et vous manquez de pain !... (*Il grimace comme s'il pleurait.*) Tenez, citoyens, cela me fend le cœur ! Vous payez des redevances féodales ; vous êtes écrasés, rui-nés, abîmés. (*D'un ton grave.*) Citoyens, c'e n'est pas pour des patriotes tels que nous que je parle, nous ne payons rien de tout cela, nous sommes francs. Mais vous !... Ça, mes amis, il est temps que ça finisse ; il est temps de punir les voleurs, et de punir celui qui a de trop. — N'êtes-vous pas tous de cet avis, citoyens ? — Vous m'ap-prouvez tous, car qui ne dit mot consent. Or, voici ce que j'ai à vous proposer : détruire les maisons des riches ; il faut détruire les obliga-tions, les cédules, etc.

CROTILLON *(se lève et avec force).*

Les brûler ; ça ne perdez point de temps, mettez le feu et *brûlez-moi avec* (il veut sans doute dire brûlez avec moi), tous ces *sacrés zaricots*, ces tyrans, ces seigneurs, etc., et quand vous les aurez tous massacrés, vous n'aurez qu'à nous appeler et nous vous aiderons à piller leurs biens. Allons, citoyens, je vous invite, avec la permission du citoyen président, dont je suis le

vice, à boire à la destruction des tyrans. (*Il boit.*)

Tous les paysans ensemble.

Qui vive !

CROTILLON.

Je ne veux boire aux tyrans qu'avec leur sang.

VERAIN *(avec emphase).*

Bravo !

DANIEL FANTIN.

Y amo encoi mi, on verro dé *sti crouyo vin*, que na botollie dé san dé chréquien.

VERAIN *(le regardant avec indignation.)*

Non pas moi.

DANIEL FANTIN.

Ma fai, n'ammo pa lo san.

VERAIN *(indigné).*

Tu n'es pas digne de nous.

DANIEL FANTIN.

Ne pu pas pire medzi lo san dé noutré zani-mo, comin béré yo lo voutro.

VERAIN *(en fureur).*

Oses-tu bien me comparer à tes cochons ?

DANIEL FANTIN.

Na pardai, ne son pa a ce gra qué vo. Ma voi-que... liberté, égalité. (*Ils boivent.*)

CROTILLON.

Vous avez protesté, qu'alors vous resteriez Helvétiens.

JAQUES FISTULON.

Qué tzo qué cin, Helvétien ? — Diable lo pa se yen vù mè, ne vu pa étrô on Françai ; vu resta Suisse, sacriedieu. (*Il frappe du poing sur la table.*) Mon père l'étai ; mon père-grand ace bin ; é mé su Suisse comin leur ; on bon Suisse, intindé vo bin.

VERAIN *(d'un ton de docteur).*

Apprenez que, Helvétien et Suisse, c'est la même chose.

GABRIEL PANTARU.

Ma dité vai, citoyen, sin oblia voutro dére : yé tan oùu parla dé sliau chouan : etzo no, au bin lé zôtro ?

VERAIN.

EH ! f..tu imbécile, sais-tu pas que les chouans sont de ces coquins, de ces brigands. Des zaricots.

FRANÇOIS-Louis PIOUTA.

Vai dà ? Ma fai ne mé tzo pas plié de stau za-ricots que déna favioulâ.

SCÈNE VIII

Les précédents.

SAMUEL *(posant partout sur la table des bou-teilles remplies de vin).*

Pour cette fois, en voici du tout bon.

VERAIN.

Citoyens ! Je vous l'ai déjà dit, et je le répète à tous les frères et amis. Il y a assez longtemps que nos infâmes tyrans nous volent ; il y a assez longtemps que vous payez et vos pères aussi ; voyez où le crime remonte ! voyez tout ce qu'on vous a volé ! *(avec emphase.)* Cesse, pauvre peuple ! d'être la victime des tyrans et de leur con-duite abominable ; leur heure a sonné, ne leur paie plus rien, et détruise ces oligarques. Car... rien de plus injuste que de payer ce qu'on doit ; n'est-ce pas vrai, Fantin ?

DANIEL FANTIN.

Ne dio pas qué na. No volien féré to comin vo no dité. Per ézimlio ; ne zin noutre namoudia-chon de la Praiza, lo citoyen Muedret ; qua zu cib bin de son père, no za adé fê à paï lamoudia-chon tu lé zan ; no lai daivin dou cin zécu ; lia ne se guère dan que no le païen dince. Cé atan que stu compagnon no robé ; ne lo vu pardai plie paï.

VERAIN.

Oh ! c'est bien différent, le citoyen Muedret est un parfait bon patriote, mêmement des meilleurs qu'il y ait ; son bien est à lui, vous le lui avez amodié ; au lieu que les dîmes et les censes se lèvent sur les champs que vous cultivez, que vous labourez.

DANIEL FANTIN.

Cé pardai la mimâ tzousa ; no labaurin tu lé zan de noutre namoudia-chon, se cè quâ lé zan ne dai plie rin au Seigné, no ne daivin plie rin non plie à cé quâ lé zan.

VERAIN *(avec humeur).*

Ce n'est point la même chose : car qui dit des Seigneurs dit des voleurs, et c'est pour les tous exterminer que la révolution a été faite. Mais un patriote, un républicain comme le citoyen Muedret doit retirer la rente d'un bien qu'on t'a remis à cette condition, car la loi le veut, elle défend le vol et punit les voleurs.

JEAN BRACHE.

Dion por tan que stu citoyen, au bin son père-gran, a zau zu aberdzi cé bin qu'etai au signé, que ne sé rin ratenu que lo dimo é la cinsa ; é que lo lau za bailli pire por cin zique.

VERAIN *(en colère)*

Qu'importe ? le seigneur a donné ce bien ; et il est un coquin de vouloir qu'on lui paye la dîme et les censes. Voilà le fait. (*A Fantin.*) Et toi tu dois payer la rente d'un bien qu'on t'a remis à cette condition, car la loi le veut, elle défend le vol et punit les voleurs.

DANIEL FANTIN.

Ma, se fau puni lé voleu, ne fau don pa férē comin leur ; por qué prin ton lo bin dé sliau feau dâu, dité vai citoyen présidan ?

VERAIN *(avec humeur).*

Parce que c'est bien fait.

PIERRE CUETA.

Et mé ne férē yo pas a ce bin de ne rin paï au citoyen Muedret ?

VERAIN *(en burant).*

Non, parce qu'il est un républicain et que ce qui est à lui lui appartient, et qu'il ne faut pas que ces coquins d'aricots aient quelque chose.

DANIEL FANTIN.

A, vo compaigno ora ; ne fau pa-sé laissi roba, ma fau roba lé zôtro.

VERAIN *(à moitié ivre).*

C'est cela.

JEAN BRACHE.

Mon père-gran a zau-zu impronta on capitô ; no zin adé paï la rintâ, lé pardieu bin tin dé ne plie rin paï. Né te pas veré ?

CROTILLON.

S'il est vrai, le d..ble emporte le premier mâtin qui paie plus rien à personne.

DANIEL FANTIN.

Nion ne vo dai rin, ne douté ?

CROTILLON.

Non, pardieu pas... j'en serais fâché... on... me prendrait ce que j'aurais... au lieu que je veux... prendre aux autres.

JEAN BRACHE.

É bin don, citoyen, no no refien sur cin, no ne volien plie rin paï à nion, né lé zimpou, né dîmo, né cinsé, né noutré zinteré ?

CROTILLON.

Gardez-vous de... plus rien payer, ou... j'irai mettre le feu chez vous.

PIERRE CUETA.

Mâ no zon de que volion no zinvou dai france que vindront nô féré à paï ; sé vignon comin nô faute féré ?

CROTILLON.

Il faut... leur résister.

PIERRE CUETA.

Mâ, saron pautitré plie foi que nô.

(À suivre).

Grand Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 10 mai, 2^e du *Barbier de Séville*.
Mardi 12, vendredi 15 et dimanche 17, trois représentations de *Mignon*.

Mercredi 18, 3^e représentation populaire.

Jeudi 19, 1^{re} de *Thaïs*.

La location est ouverte chaque jour, au Théâtre, de 10 h. du matin à 4 $\frac{1}{2}$ h. du soir.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAYRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie